



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 06 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 30 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire

Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints : Mmes Cécile AMRANE, BIOLAND Sophie, CLOSCAVET Marie-Claire, KAAPT Eliane, PIAULY Marine, RENAUX Marie-Louise et Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, RIDET Jérôme, SONNET Quentin et VUILLEMOT Guy.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Désignation du secrétaire de séance :

Jérôme Ridet est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Demande d'ajout d'un point supplémentaire (vente tracteur)

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Mme Amrane à 19h05 et de M Bariod à 19h07.

Intervention de Mme Sandrine GAUTHIER-PACOUD sur les SIVOS

Présidente du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) de Pont de Poitte, vice-présidente de Terre d'Emeraude communauté et présidente de l'association des maires du Jura.

Elle intervient dans les communes car d'ici fin 2021 le conseil communautaire devra définir l'intérêt communautaire de ses compétences et notamment au niveau scolaire.

Mme Gauthier-Pacoud précise que les anciennes com-com d'Orgelet et d'Arinthod (soit 7 groupes scolaires) exerçaient déjà cette compétence. Par contre, pour les territoires de Moirans et de Clairvaux-les-lacs la compétence scolaire est exercée par les communes via les SIVOS.

Il est possible de garder cette gouvernance et Mme Gauthier-Pacoud préconise de laisser en l'état car c'est ainsi que les élus sont le plus proches du terrain.

Sont ensuite évoqués les problèmes spécifiques au SIVOS de Clairvaux-les-lacs tant au niveau de la gouvernance que de l'administratif et notamment sur la régie de recettes. En effet, peu de réunions et peu d'informations ont été données aux délégués des 11 communes et un rapport alarmant de la direction des finances publiques a alerté sur un dysfonctionnement au niveau de la régie de la cantine scolaire qui laisse apparaître un « trou » de plus de 8000 euros.

S'ensuit un débat.

Approbation du compte-rendu du 08 avril 2021

Le compte rendu du 08 avril 2021 est approuvé à 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

1. **FINANCES**

1.1. Tarifs et fonctionnement du parking de la plage :

Tarif de l'entrée : proposition 5€ TTC

Tarif de la carte pour les clairvaliens : proposition 10€ TTC (prix coûtant) – basé sur le rôle d'eau

Le coût du stationnement sera payé à l'entrée du parking pour une meilleure fluidité du trafic et ce du 15 juin au 15 septembre.

Un règlement de service sera soumis au prochain conseil.

Le tarif pour l'entrée du parking à 5€ est approuvé à 11voix pour,3 voix contre, 1 abstention.

Le tarif pour les badges à 10€ est approuvé à 12voix pour et 3 voix contre.

Les élus minoritaires ont voté contre car ils craignent l'augmentation du stationnement sauvage.

2. TRAVAUX – AMENAGEMENTS - RESEAUX

2.1. Approbation du RPQS 2020 (rapport sur la qualité du service eau) suite à correction :

Lors du conseil précédent le RPQS avait été approuvé mais une erreur figurait dans le taux de rendement et celle-ci a été corrigée. Ainsi la délibération d'approbation n'a pas été rédigée, il convient donc de reprendre cette décision.

Le RPQS 2020 est approuvé à 15 voix pour.

2.2. Choix du prestataire pour la vidéoprotection :

L'analyse des offres (5 reçues) pour ce marché retient la société Eiffage pour un montant de 49.600€ HT.

C'est l'offre la plus chère mais la meilleure techniquement (radio fréquence d'après Madame le Maire)
Pas de possibilités de débat.

La société Eiffage est retenue pour le marché de vidéoprotection à 12 voix pour, 3 voix contre,

2.3. Vente des parcelles du lotissement :

Suite à la délibération 2020-020 du 27/02/2020 fixant les tarifs de vente des parcelles du lotissement « les hauts de Vallières » et aux promesses de vente signées, les lots suivants sont vendus :

Au prix de 49€ HT soit 58.80€ TTC :

Lot 1 – 715m² – Mme Lemonnier, M Giraud – 42.042,00€ TTC

Lot 5 –708m² - Melles Ozkan – 41.630,40€ TTC

Lot 6 – 1147m² - Mme Daniel – 67.443,60€ TTC

Lot 7 – 858m² - Mme Engels – 50.450,40€ TTC

Lot 8 – 770m²

Lot 9 – 690m – Mme Adamo – 40.572€ TTC

Lot 10 – 645m² - Mme Amrane – 37.926,00€ TTC

Au prix de 52€ HT soit 62.40€ TTC

Lot 2 – 1011m² - Mme Beraud Daniel – 63.086,40€ TTC

Lot 3 – 847m² - M Laboureau – 52.852,80€ TTC

Lot 4 – 711m²

Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Monsieur Ridet demande si les acquéreurs en feront leur résidence principale, Madame le Maire répond que oui.

(Mme Amrane ne participe pas)

Les délibérations individuelles pour les ventes des parcelles ci-dessus sont approuvées à l'unanimité (celle pour la vente à Mme Amrane, qui ne participe pas au vote à 14 voix pour)

Par ailleurs une nouvelle réglementation datant d'octobre 2020, non connue au moment de la délibération fixant les prix de vente) nous contraint à faire faire une étude de sol sur ces parcelles. Cette étude est obligatoire pour permettre les ventes et malheureusement retardera les signatures des compromis.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Cartes Jeunes 2021/2022 ;

Il est proposé de reconduire en 2021 le dispositif cartes jeunes. Ceci a été prévu lors du vote du budget. Ainsi il convient de délibérer pour valider la remise gratuite des cartes jeunes aux Clairvaliens de 6 ans à 18 ans et autoriser Mme le maire à signer la convention avec Info Jeunes Jura. Prix d'achat des cartes à 7€.

La distribution des cartes jeunes telle que proposée est approuvée à 15voix pour.

3.2. Convention avec le SDIS pour la surveillance de la plage :

Comme chaque année la commune demande au SDIS d'intervenir pour la surveillance des zones de baignades et de la plage entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Le coût est de 282€ par jour soit 17.484€

La signature d'une convention est nécessaire

Le conseil valide la convention avec le SDIS pour la surveillance des baignades à 15 voix pour.

3.3. PLUi :

Mme le maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour des réunions de travail sur le PLUi, celui-ci n'étant pas finalisé comme nous l'avons compris, nous n'avons pas plus d'information à ce jour concernant les prochaines échéances.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES

4.1. Transfert de la compétence « mobilité »

La commune est sollicitée pour approuver la modification statutaire délibérée par le conseil communautaire de la TEC le 31/03/2021 et concernant le transfert de la compétence « mobilité »

La modification statutaire de la TEC pour le transfert de la compétence « mobilité » est approuvée à 14 voix pour, 1 abstention.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Tenue du bureau de vote les 20 et 27 juin

Madame le Maire demande aux conseillers leurs disponibilités pour les deux élections (régionales et départementales)

Les assesseurs sont prioritaires pour la vaccination.

5.2. Vente du tracteur Ferrari (après accord en début de conseil)

Le tracteur a été mis « dans l'état » en dépôt vente chez Claas depuis plusieurs mois.

Nous avons eu une proposition de M Vuillermoz à 12.000€. Mme le maire demande à l'assemblée de valider cette vente.

La vente du tracteur Ferrari à M Vuillermoz pour 12.000€ est approuvée à 15voix pour.

5.3. Courrier de Mme Girard-Claudon qui demande plus de sécurité routière sur la route de Moirans

5.4. Monsieur Bariod, président du SIAVD intervient au sujet du tarif de l'assainissement. La com-com devrait proposer pour le 1^o janvier 2022 un tarif à 2,59 euros/mètre cube.

5.5. Madame Renaux demande si l'EHPAD et la résidence autonomie bénéficieront bien d'un spectacle comme prévu (en remplacement des colis de fin d'année).

Elle demande également pourquoi la cérémonie de la journée du souvenir n'a fait l'objet d'aucune information, même auprès des élus, Madame le Maire précise qu'elle n'a pas le droit d'affichage pendant la crise sanitaire (préfecture)

Mme le Maire lève la séance à 20h41

Prochain conseil prévu le 10 juin 2021

Mme le Maire

Le secrétaire